

ARRÊTÉ
portant désignation des membres du jury d'examen
2ème semestre
1ère session
de la Licence
3ème année
ÉCONOMIE

parcours Double diplômant en Économie et Mathématiques et Informatique Appliquées aux Sciences Humaines et Sociales
(MIASHS)

LE DIRECTEUR

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.613-1, L.613-4 sur la composition des jurys et L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1535 du 8 décembre 2022, et notamment son article 5 qui précise que le directeur du grand établissement exerce les attributions confiées au président d'université par l'article L. 712-2 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Sont nommés pour l'année universitaire 2024-2025, membres du jury d'examen (2ème semestre 1ère session) de la

Licence
3ème année
ÉCONOMIE

parcours Double diplômant en Économie et Mathématiques et Informatique Appliquées aux Sciences Humaines et Sociales
(MIASHS)

M. ALBY Philippe, CONTRACTUEL TEMPORAIRE ENS. SUPÉRIEUR ;
M. BOLTE Jérôme, PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS ;
Mme DUBEC Isabelle, MAÎTRE DE CONFÉRENCES ;
M. GENSBITTEL Fabien, MAÎTRE DE CONFÉRENCES ;
M. GREGOIR Stéphane, PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS ;
Mme GRUEN Christine, MAÎTRE DE CONFÉRENCES ;
Mme ALZIARY-CHASSAT Bénédicte, PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS ;
M. HUOU Benoît, CONTRACTUEL TEMPORAIRE ENS. SUPÉRIEUR ;

Article 2

Le jury sera présidé par M. GENSBITTEL Fabien, MAÎTRE DE CONFÉRENCES.

Article 3

Les membres du jury peuvent être assistés lors des délibérations de tout membre de l'équipe pédagogique ayant participé aux enseignements.

Article 4

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 27 mars 2025

Le Directeur,
Christian GOLLIER

